

6^e ANNÉE.

N° 1. —



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

CHAMPENOISE

Paraissant tous les Trimestres

Siège social : à REIMS



REIMS

MATOT - BRAINE, IMPRIMEUR - LIBRAIRE - ÉDITEUR

Henri MATOT (I^{er}), Fils et Successeur

6, RUE DU CADRAN-SAINT-PIERRE, 6

1912

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

SOMMAIRE :

Communications de la Société: Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 novembre 1911. — Liste des membres. — Avis important.

Jouet antique (H. Demitra).

Cimetière gallo-romain de la Vole-Bour-rache (terroir de Bétheny) (A. Bouxin).

Découvertes archéologiques régionales : Fouilles d'une creusette sépulcrale à Oulchy-la-Ville (E. Bourdon). — La Pierre Battresse à Concevreux. La charrue gauloise (Emile Cauly).

Petites Nouvelles.

Les Aspects du Vieux Reims. La Ville au milieu du III^e Siècle (à suivre) (E. Kalas).

COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du Procès-Verbal

de l'Assemblée Générale du 24 Novembre 1911

La S. A. C. s'est réunie en Assemblée générale, à 3 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Reims, sous la présidence de M. BOSTEAUX.

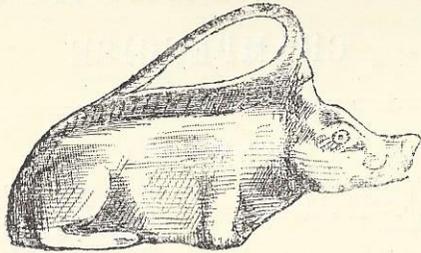
Trente membres étaient présents, quatre s'étaient fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. BOSTEAUX donne lecture d'une pièce de vers : *Philosophie*, dédiée au Président et aux Membres de la Société par un de nos Adhérents, M. MAUGET, à qui des remerciements sont adressés.

Le SECRÉTAIRE lit un rapport très intéressant et bien documenté, avec dessins, sur les hochets antiques, par M. DEMITRA. Des félicitations sont adressés à l'auteur pour son travail qui nous fait ainsi connaître les jouets d'autrefois.

M. BOURIN donne le compte rendu de ses fouilles dans un cimetière gallo-romain, à incinérations à « La Voie-Bour-rache », territoire de Witry-les-Reims. Il nous présente un magnifique objet qu'il y a recueilli. C'est un sanglier en terre



cuite qui a fort bien pu servir de hochet, comme semblent l'indiquer de petits cailloux ou grains qu'il renferme à l'intérieur.

M. le D^r GUELLIOT présente sept objets en bronze provenant très probablement d'une fosse à char et trouvés aux environs de Vouziers.

M. BOURDON fait connaître le résultat de ses fouilles à Oulchy-la-Ville (Aisne) au lieu-dit « La Bove-Patou ». Il a extrait d'une crevette sépulcrale de nombreux ossements humains et en particulier un crâne, deux mâchoires, des débris de poterie, le tout de l'époque néolithique. Les fouilles seront continuées après l'enlèvement des récoltes.

M. COURTY a continué ses recherches sur les territoires de Ville-sur-Retourne et Bignicourt, il a trouvé entre autres objets une coupe en terre noire, six anneaux de bronze, un couteau, un fer de lance et un débris de cuivre pouvant venir d'un bouclier (première invasion gauloise).

M. GUILLEMART présente le dessin d'une meule gallo-romaine et une urne à incinération portant comme marque l'empreinte d'une pièce de monnaie.

M. CAULY fait une communication sur la *Pierre Battresse* sise dans le lit de l'Aisne à Concevreux (Aisne). Il donne ensuite lecture d'une étude sur un fer de charrue gaulois

découvert à Guignicourt (Aisne), par M. GARDEZ, dans un foyer. Cette pièce très curieuse et très rare sera reproduite dans le Bulletin.

M. MEURISSE demande la parole pour des explications tendant à fixer l'emplacement de la bataille de Bibrax. Il est d'avis que ce combat a eu lieu à l'endroit mentionné par M. CAULY. Des recherches plus complètes ont besoin d'être entreprises pour élucider ce point, car jusqu'aujourd'hui nous n'avons aucune certitude à ce sujet.

Le TRÉSORIER donne le compte rendu de l'état financier de la Société. La situation est très satisfaisante et des félicitations sont adressées à M. GARDEZ pour sa bonne gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 1/2.

Liste des Membres

Présidents d'honneur :

MM. D^r GUELLIOT, 9, rue du Marc, Reims.
D^r LANGLET, maire de la Ville de Reims.

Membres d'honneur :

MM. E. CHANTRE, Conservateur du Muséum de Lyon.
F. CLAES, Conservateur du Musée des Antiquités et Arts industriels de la Ville d'Anvers.
O. MONTELIUS, Antiquaire du royaume de Suède, à Stockholm.
A. de MORTILLET, Président d'honneur de la Société préhistorique de France, 154, rue de Tolbiac, Paris (XIII^e).

Président actif : M. BOSTEAUX-PARIS.

Vice-Président : M. E. CAULY.

Trésorier : M. H. GARDEZ.

Vice-Trésorier : M. H. DEMITRA.

Secrétaire : M. G. LOGEART.

Secrétaire-adjoint : M. G. BOUSSINESQ.

Membres du Comité : MM. BAUSSERON, BOURIN, CHANCE, DUMAS, FOURCART, PISTAT.

Membres honoraires :

M^{me} BECRET, à Braisne (Aisne).
MM. Arthur de BARY, rue du Champ-de-Mars, Reims.
CHANDON DE BRIAILLES (le Comte René), Château de Romont, à Mailly-Champagne.

GODON-VASNIER, Domaine des Marquises, à Prunay (Marne).
D^r GUELLIOT, 9, rue du Marc.
Henri LUCAS, 9, rue du Cardinal-de-Lorraine, à Reims.
MIGNOT, négociant, 48, boulevard Lundy, à Reims.
Marquis de NAZELLE, à Guignicourt (Aisne).
NOUVION-JACQUET, rue Saint-Symphorien, à Reims.

Membres actifs :

MM. ALLART, Architecte à Cernay-les-Reims (Marne).
ARLOT (Ernest), Publiciste, 21, place des Marchés, à Reims.
L'Abbé AUBRY, à Cernay-lès-Reims.
AUBRY, Capitaine en retraite à Prosnès (Marne).
AUTERBE, Instituteur à Bazancourt (Marne).
BACQUENOIS-LEDIEU, Instituteur à Sillery (Marne).
BACQUENOIS-LEROY, Instituteur à Lavannes (Marne).
D^r BARILLET, 1, rue de Talleyrand, Reims.
BAUDET, Fondé de pouvoirs, Maison Pommery, Reims.
BAUDON (Honoré), Professeur, 9, rue Linard à Bethel (Ardennes).
BAUDON (Albert), Publiciste, 53, rue Courmeaux à Reims (Marne).
Comte BEAUPRE, Conservateur du Musée Lorrain, 18, rue de Serre, à Nancy.
BEAUSSERON (Georges), 14, rue Saint-André, Reims.
BECRET, à Braisne (Aisne).
BELLEVOYE, bijoutier, rue de Talleyrand, Reims.
BERARD, lieutenant 15^e chasseur à cheval, 50, r. d'Attila, Châlons-sur-Marne.
BERTON, 11, rue Linguet, Reims.
BEUZEVILLE, Antiquaire, 3, rue Salin, Reims.
BIDAUT, propriétaire à Witry-les-Reims.
BOQUILLON, Instituteur à Bouconville (Ardennes).
BOSTEAUX-PARIS, Maire de Cernay-les-Reims (Marne).
BOSTEAUX-COUSIN, Cultivateur à Lavannes (Marne).
BOSTEAUX-HOMERE, à Cernay-les-Reims.
BOURDON, Hôtelier à Rozet-Saint-Albin (Aisne).
BOURIN (Auguste), Propriétaire à Witry-les-Reims.
BOUSSINESQ, bibliothécaire-adjoint à Reims.
BUARD (Gaston), Adjoint au Maire, Witry-les-Reims.
CAILLET, Etudiant, 134, rue du Faubourg-Cérès à Reims.
CARLIER (Jules), Propriétaire à Hannogne-Saint-Remy (Ardennes).
CARRE, Corroyeur, 111, rue de Cernay, Reims.
CATHELIN (Désiré), Propriétaire à Witry-les-Reims.
CAULY (Emile), Ingénieur-expert, 41, rue Victor-Rogelet, Reims.
CHANCE (Gaston), Viticulteur à Mailly (Marne).
D^r CHAPELLE, à Saint-Erme (Aisne).
CHARPENTIER (André), 5, rue Heidsieck, Reims.
CHESNAY (Raoul), Représentant de commerce, 5, rue de la Douane, Paris.
CLOGNE, Etudiant en pharmacie, à Sainte-Ménéhould.

COLMON, Antiquaire, rue de Vesle, 58, Reims.
COQUART (Albert), Hôtelier à Bazancourt (Marne).
D^r COTARD, 147, Grande-Rue à Argenteuil (Seine-et-Oise).
COURTY-LAURENT, à Bignicourt, par Juniville (Ardennes).
COUVREUR-PERIN, Propriétaire à Rilly-la-Montagne (Marne).
DAZY, Maire de Witry-les-Reims, bd Charles-Arnould, 17, Reims.
DAZY (Gustave), Brasseur, à Witry-les-Reims.
DEBRUGE, Commis principal des Postes à Constantine (Algérie).
DECHELETTE (J.), Correspondant de l'Institut, Conservateur du Musée de Roanne (Loire).
DEFRANCE, Notaire à Oulchy-le-Château (Aisne).
DELETTRE, Charron à Rozet-Saint-Albin (Aisne).
DELORME (Emile), Instituteur au Châtelot (Les Essarts-Les-Sézanne (Marne).
DEMITRA, Cantonnier-chef, rue de la Neuville, 44, Reims.
DEMOLIN, Régisseur de la ferme des Marquises, à Prunay (Marne).
DESFORGES, Maire à Villedommange (Marne).
DHUICQ (Gustave), Géomètre à Witry-les-Reims.
DOUET, numismate à Valmondois (Seine-et-Oise).
D^r DRESCH, rue du Petit-Roland, Reims.
DULOT, Cultivateur, à Bazancourt.
DUMAS (H.), Contrôleur des mines, 27, rue de Châtivesle, Reims.
DUPUIS, Instituteur à Hauviné (Ardennes).
ERNST (Théophile), 147, rue du Barbâtre, Reims.
EVELOY, bibliothécaire à l'Ecole de Médecine, Reims.
FAUPIN (Etienne), 57, r. Libergier, Reims.
FAUPIN, Professeur en retraite, à Varennes-en-Argonne (Meuse).
FERY, à Mailly-Champagne (Marne).
FLEURY, Directeur d'usine à Isles-sur-Suippe (Marne).
FOREST, Docteur en médecine à Saint-Erme (Aisne).
FOURCART, Archéologue à Juniville (Ardennes).
FROMENT, Capitaine au 132^e de ligne, r. du Jard, 12, Reims.
GACHE fils, Hôtelier à Ay (Marne).
GALLOIS, Caviste, 15, boulevard Carteret, Reims.
GARDEZ, Hôtelier, 2, rue de Pouilly, Reims.
GAY, Propriétaire à Witry-les-Reims.
GERARD (Alfred), 15, rue Chanzy, Reims.
GILLET, Employé, 31, rue de Clairmarais, Reims.
GOBENSE (Lucien), 63, place d'Erlon, Reims.
GOURY (Georges), Avocat, Conservateur du Musée Lorrain, 5, rue des Tiercelins, à Nancy.
GOUX (Charles), Ingénieur, rue Chappe à Paris (xviii^e).
GRIVET (Paul), Receveur des domaines, Neuilly-St-Front (Aisne).
D^r GUILLAUME, 26, rue de Bourgogne, Reims.
GUILLEMART (Lucien), Viticulteur à Saey (Marne).
GUILLOCHIN, Chimiste à Saint-Brice (Marne).
HUTIN, Peintre sur verre, 55, rue de Thillois, Reims.
JACTAT, Maire de Puisieux (Marne).
JADART, Conservateur du Musée, 15, rue du Couchant, Reims.

JANISSON, Propriétaire à Mailly (Marne).
JEAN (Noël), Archéologue à la Tour-Saint-Max, par Nancy.
JOURON (Léon), Conservateur du Musée à Avize (Marne).
KALAS (Mme), 5, rue Salin, Reims.
KALAS, Architecte, 5, rue Salin, Reims.
LACOUDRE, Mécanicien, 20, chemin de Cormontreuil, Reims.
LAIRE, Instituteur à Belval-sous-Châtillon (Marne).
D^r LAMIABLE, à Château-Porcien (Ardennes).
LARMIGNY, briquetier, à Château-Porcien.
LAURENT (Gustave), 53, rue Courmeaux, Reims.
LAURENT, Professeur au Lycée, 30, rue de Bourgogne, Reims.
LECOQ, libraire, 44, rue Cérés, Reims.
LEE, Dentiste, 2, rue Thiers, Reims.
LECLERE, Etudiant en médecine à Bazancourt (Marne).
LECLERE, Juge de Paix du canton de Bourgogne, Witry-les-Reims.
LECLERCQ (Remy), Propriétaire à Aguilcourt (Aisne).
LEGRAND, Instituteur en retraite à Noiron-Porcien (Ardennes).
LEMAITRE, Comptable, boulevard Jamin, 62, Reims.
LEMAITRE, Mécanicien, boulevard Jamin, 62, Reims.
LEONARD, Peintre, 18, rue des Filles-Dieu, Reims.
LEPREUX-HANNECART, Fabricant de vernis, 35, rue de Turenne, à Lille (Nord).
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT à Witry-les-Reims.
LIVERNEAUX, 59, avenue de Laon, Reims.
LOGEART, Instituteur, 32, rue Libergier, Reims.
MALOT, Marchand de Cycles, 39, rue de Mars, Reims.
MACHET (Max), Inspecteur d'assurances, 8, rue du Paulmier, à Epernay.
MACHUEL (Olivier), 211, rue Saint-Maur, Paris.
MARCHET (Gaston), 108, rue Blomet, Paris (xv^e).
MARGOTIN, Architecte, 19, rue du Cardinal-de-Lorraine, Reims.
MARTIN (L.-M.), Receveur des Contributions indirectes à Cernay-les-Reims.
MASSONET, Représentant de Commerce, à Guignicourt (Aisne).
MATHIEU, Ingénieur, rue Dallier, 1, Reims.
D^r MATHIS, à Witry-les-Reims (Marne).
MAUGET, Archéologue, rue Côte-du-Château, à Sainte-Ménéhould.
D^r MEUGY, à Reims (Ardennes).
MEURISSE, Représentant de Commerce, 33, rue de Tambour, Reims.
MIGNE, Receveur des domaines à Oulchy-le-Château (Aisne).
MINARD, Marchand de meubles, rue Gambetta, Reims.
MIQUEROLLE, Instituteur à Witry-les-Reims.
MOREAU-BERILLON, Professeur d'Agriculture, 3, rue Notre-Dame-de-l'Epine, Reims.
MOUQUOT, Chef de Section aux Chemins de fer de l'Est, 8, Avenue Pasteur, à Charleville.
MOZET, Fabricant de biscuits, rue Lesage, Reims.
MULLER, Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine, Grenoble (Isère).
NEVEU, Notaire à Beaurieux (Aisne).

ORBLIN, Fouilleur, Gardien du Musée, avenue de Bétheny, Reims.
PAGES-ALLARY, Archéologue à Murat (Cantal).
PECHEUX, Instituteur au Châtelet-sur-Retourne (Ardennes).
PETITFILS, Avocat à Charleville (Ardennes).
PETRE, Propriétaire à Heutréguville (Marne).
PISTAT (Louis), Propriétaire à Bezannes (Marne).
PLANARD, 17, rue de La Fère à Saint-Quentin (Aisne).
POTAUFEU, Propriétaire à Cormontreuil (Marne).
RAULLAUX, Directeur du Service des Eaux, Reims.
D^r RAVAUX à Witry-les-Reims.
RAYMOND, Cordonnier, 10, place des Marchés, Reims.
ROBERT-HOUSSIN, Antiquaire, 79, rue Chanzy, Reims.
ROLAND, Instituteur à Villevenard (Marne).
RONSIN (Paul), Ancien juge de Paix, 73, rue Libergier, Reims.
ROUSSELLE, Archéologue à Bazoches (Aisne).
De SARCILLY, Notaire à Beine (Marne).
SAVY, Entrepreneur de maçonnerie, 5, rue de Courcelles, Reims.
SCHMIT (Emile), Pharmacien à Châlons-sur-Marne.
SIMONNET (Louis), à Hauviné (Ardennes).
TESSIER (Abel), Mécanicien, 14, rue Warnier, Reims.
THEVENET, Marbrier, 42, rue Chanzy, Reims.
THIERY (Ch.), Prote d'imprimerie, 7, rue de Soissons, Reims.
VASSY, Pharmacien à Vienne (Isère).
VERDIER, Greffier de Paix à Neuilly-Saint-Front.
VIARD, Propriétaire, 22, rue de Thillois, Reims.
VILAIN, Instituteur à Cernay-les-Reims.
VUILLON, OEnologue, à Isles-sur-Suippes (Marne).
WARNESSON, Garde-champêtre à Pomacle.

AVIS IMPORTANT

« Beaucoup de fouilleurs laissent de côté les vases brisés, n'ayant pas le temps, la patience ou le désir de les reconstituer ; les membres de la Société sont instamment priés de les recueillir, de réunir les débris de chaque vase dans un journal, et de les adresser port dû à M. Bérard, 50, rue d'Attila, Châlons-sur-Marne. »

JOUET ANTIQUE

Dans le Bulletin de la Société Préhistorique Française — n° 4, année 1911, page 248, — paraissait la note suivante :

Objet bizarre en terre cuite

M. A. Guébard présente un singulier petit objet trouvé dans les fouilles de Massiac (Cantal), par M. J. Pagès-Allary.

Façonné en terre micacée, à petits grains de quartz hyalin, il a la forme générale d'une chausse-trape, c'est-à-dire de deux pyramides quadrangulaires réunies par leurs bases de quatre centimètres de côté, à arêtes curvilignes très émoussées et angles arrondis en tétons, l'un d'eux un peu allongé en manche creux. Dans la cavité intérieure sont restés mobiles des fragments de terre faisant grelots, peut-être dus simplement à la percée diamétrale de quatre trous de 0^m004 de diamètre, également répartis entre les saillies, où ils font un peu l'effet d'yeux de part et d'autre de chaque nez. Aucune intention anthropomorphe ne semble cependant avoir présidé à ces perforations, destinées plutôt à la suspension d'un objet de jeu, d'un hochet ou d'un contrepoids, ou peut-être à l'attache d'un pommeau faisant partie d'une plus grosse pièce.

L'âge, n'ayant pu être donné par la stratigraphie, reste incertain : vraisemblablement gallo-romain. Rien de similaire n'a pu être trouvé ni dans la littérature, ni dans les collections.

Le Bulletin n° 5, contenait une planche, que nous reproduisons ici, figurant l'objet présenté auquel M. Pagès-Allary donnait le nom de *hochet* ; il en précisait ainsi la signification : « Ce qui m'a fait donner le nom de hochet à cet objet, ce sont : 1° sa forme ; 2° ses dimensions ; 3° les petites boules de l'intérieur, donnant un son récréatif et assez fort, grâce aux quatre trous percés en oblique pour empêcher les grains antérieurs, et plus gros, de sortir. Ces grains ont été introduits par la pointe C de la base, refermée ensuite par pression de l'argile déjà un peu sèche : ce qui fait qu'il n'y a pas eu soudure complète ; 4° Mais ce sont surtout les cinq tétons, qui confirment bien que cet objet est un hochet d'enfant pouvant s'exercer à mordre sans trop de danger d'y abîmer ses gencives ; 5° Si cet objet n'était pas à l'extrémité d'un manche flexible, il pouvait servir de petite toupie, la partie opposée à sa base C servant de pivot, comme dans un vire-vire ou virouli (Birouli-Virouli), mais toujours à l'usage et pour la distraction d'un enfant. — C'est donc bien un

hochet primitif. — 6° La forme des tétons rappelle l'extrémité du biberon gallo-romain, tout comme la cuisson de l'argile que les trous ont dû aider à sécher plus facilement et sans lesquels l'air et surtout la vapeur d'eau ne pouvant s'échapper, auraient fait éclaté l'objet. »

Enfin, dans le Bulletin n° 9 de la même Société, M. Pagès-Allary rendit compte des réflexions que sa communication sur le hochet arverne avait suggéré à quatre membres ; trois n'acceptaient pas cette appellation, le premier trouvant cet objet un peu lourd, le second y voyant un objet, quoique en terre cuite et non en bronze, analogue à celui décrit par M. Déchelette qui lui donnait une destination différente, et pour le troisième, cet objet était, non un hochet, mais un sifflet à roulement, d'abord parce qu'il manque de moyen d'attache au cou de l'enfant, puis cet objet si fragile aurait été exposé à une casse terrible entre les mains d'un enfant en rage de dents.

Quant au quatrième avis recueilli, il fut donné par notre trésorier M. Gardez qui, sans hésitation, partagea entièrement la manière de voir de M. Pagès-Allary, en donnant comme preuve, la complète identité de l'objet présenté, comme nous le verrons plus loin, avec l'un de ceux trouvés dans notre région champenoise et dont il a fait don au Musée municipal de Reims où il se trouve avec quelques autres, de provenance également champenoise, que depuis longtemps et avant toute consécration officielle nous désignons sous le nom de hochets.

Le hochet arverne lui-même nous ayant été communiqué, nous l'avons mis en regard du hochet rémois ; leur ressemblance est parfaite : même terre micacée, même grain, couleur rouge un peu plus foncée pour le rémois due sans doute à une petite différence de cuisson, mêmes dimensions et formes, sauf que l'un des bouts du rémois porte un bec qui fait défaut à l'arverne, bec qui détruit l'une des objections présentées contre la thèse Pagès-Allary. En un mot, sauf ce dernier caractère, la ressemblance des deux objets, nous voulons dire hochets, est si grande qu'on est porté à présumer qu'ils peuvent bien provenir de la même fabrique d'où ils auraient été importés.

N'ayant pu, par suite de la rigueur des règlements administratifs auxquels est soumis le Musée municipal de Reims, communiquer le hochet rémois à M. Pagès-Allary qui avait manifesté le désir de comparer *de visu* les deux pièces, l'idée nous vint de lui en confectionner un de la façon suivante : d'un morceau d'argile, nous avons avec les doigts réservé un creux dans lequel nous avons mis trois petits cailloux, ensuite étirant l'argile sur le pourtour de façon à la fermer sur une hauteur convenable, chose assez difficile, car il faut tenir compte du retrait (un septième environ). Ensuite, toujours avec les doigts, nous avons donné l'aspect en façonnant les parties en saillies et avec un petit bout de bois percé les deux trous aux mêmes

endroits que sur l'original. Si nous avons ajouté un peu de sable à l'argile employée, la ressemblance aurait été plus parfaite.

L'artisan qui a fait ces hochets a pu agir d'une manière différente : par exemple, pour réserver la cavité intérieure d'une façon aussi parfaite, le creux fait par nous, pouvait être garni de sable fin mélangé de quelques cailloux, et l'objet presque sec, pratiquer les deux trous à seule fin de tamiser ce sable avant la cuisson. Cette manière de faire aurait, à notre avis, évité un retrait irrégulier de l'argile et ainsi facilité la confection irréprochable de ces jouets. La cire, également, aurait pu être employée en place et lieu de sable.

Les extraits qui précèdent de la discussion ouverte sur la question des hochets antiques nous ont porté à penser qu'il serait sans doute intéressant de passer en revue, non seulement les hochets rémois signalés par M. Gardez, mais aussi tous les autres existant dans notre région, tant au Musée municipal que dans les collections particulières de MM. Henri Dumas et Roger Carré.

Hochets Gaulois

Musée municipal de Reims. Collection de M. Coyon, de Beine.
Dans cette collection figurent quatre hochets, bien gaulois et de la belle époque marnienne. Ces derniers ont été trouvés dans les environs de Beine, chef-lieu de canton, situé à l'Est de Reims et à environ vingt kilomètres de cette dernière ville ; un seul est cassé.

Ces objets *fig. 1*, presque semblables comme grosseur, sont formés d'une boule d'argile ayant la couleur de la belle poterie gauloise, c'est-à-dire le noir lustré avec quelques parties d'une même couleur cendrée. D'un diamètre de trois centimètres, cette boule n'est pas parfaite ; elle se trouve légèrement ovoïde et semble avoir été faite en roulant l'argile dans le creux des mains. A l'intérieur existent plusieurs grains de terre ou des petits cailloux produisant un léger bruit, mais aucun trou ne se remarque sur le pourtour.

Cette forme légèrement ovale nous porte à penser que ces hochets devaient être garnis d'une enveloppe tressée d'osier, de jonc ou de chanvre, de façon à être portés à la main ou au cou.

Les jouets de cette collection accompagnaient des corps portant toutes leurs parures : torques, bracelets, fibules, etc., donc le milieu est bien gaulois.

Le Musée de Reims possède également deux hochets tout à fait semblables, trouvés par le fouilleur municipal M. J. Orblin, dans des fosses à incinérations, tenant plutôt du gallo-romain que du gaulois ? au lieu dit Bois Soulain, cimetière situé tout près de Reims. Un de ces jouets est cassé.



Fig.1

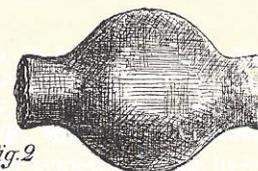


Fig.2

Hochets Gaulois — Marne



Fig.3

Rémois

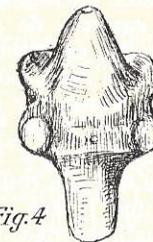


Fig.4

Arverne

Gallo-romain

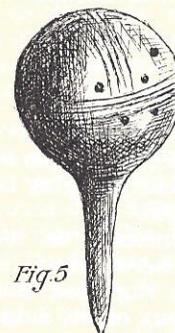


Fig.5

Rémois



Fig.6

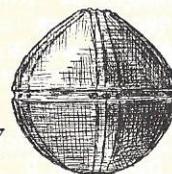


Fig.7

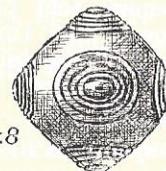


Fig.8

M. Roger Carré a, dans sa collection, un hochet de l'époque gauloise, *fig 2*, mais d'une forme différente des précédents. Il fut trouvé à Somme-Tourbe, village situé également à l'est de Reims, mais plus éloigné que Beine, quarante kilomètres environ.

D'une forme sphérique pour la partie centrale qui a un diamètre de cinq centimètres et de chaque côté une partie allongée donnant à cet objet une longueur totale de six centimètres. Ces deux parties sont terminées par une petite section légèrement concave de deux centimètres de diamètre. Ceci donne à penser que ce jouet était tenu entre les doigts de façon à produire le plus de bruit possible en agitant la main.

Pas de trou sur la surface et aucune ornementation, la facture de la terre, noire lustrée extérieurement, est de la belle époque gauloise. Comme fabrication, l'idée de M. Pagès-Allary, de la feuille d'argile roulée en tuyau, puis soudée aux deux extrémités avec une légère compression vers le centre est très plausible, car malheureusement, cet objet est cassé sur une petite partie, ce qui laisse voir intérieurement un bourrelet de terre aux raccords des deux parties allongées, constatation qui répond très bien à l'idée de compression sur le centre. La terre, toujours intérieurement est d'une couleur rouge brique venant se dégrader au noir extérieur, et quatre ou cinq petits cailloux complètent ce jouet des plus intéressants.

Hochets Gallo-romains

Musée municipal de Reims (Collection Habert), n° 1967. — Jouet d'enfant en terre rougeâtre, forme carrée, percé de deux trous et portant six pointes saillantes dont une plus longue que les autres, forme une sorte de bec arqué.

L'objet décrit ci-dessus, *fig. 3*, représente de tous points le hochet Arverne, *fig. 4* : l'aspect général (sauf le bec), la couleur et la terre micacée quelque peu rugueuse, donnent lieu de croire que le même ouvrier fit les deux objets dans le même atelier. D'une longueur totale de 7 centimètres et demi, la largeur prise sur le plan quadrangulaire est de 0^m046 millimètres. En plus d'un bec, qui fait saillie d'un bon centimètre, deux trous seulement sont percés. Ce bec ou crochet, se trouve placé d'équerre sur l'axe percé d'un trou entre deux saillies. Le deuxième trou est percé entre les deux autres saillies faisant suite sur le côté gauche. Le poids total de ce hochet est de 75 grammes.

Toujours au *Musée de Reims* n° 1968 (*Collection Gerbault*). — Hochet en terre rouge simple percé de trous, *fig. 5*.

Une constatation des plus curieuses, la terre de cet objet est sensiblement la même que celle du précédent n° 1967 et du hochet arverne (importation probable). On y remarque quelques

grains de mica, mais la couleur est un peu plus rouge. Ce hochet, très bien accusé, se compose d'une sphère de 0^m045 de diamètre se terminant par une partie allongée en forme de manche droit, ce qui donne une longueur totale de 0^m093. Sur la surface sphérique, se trouvent percés sans symétrie et au hasard, treize petits trous. Comme ornementation, quatre stries, légèrement marquées, faites à l'ébauchoir, divisent cette sphère en huit parties en passant par deux plans croisés pour la verticale et un pour l'horizontale. Le poids est de 55 grammes.

N° 1969 (*Collection Gerbault*), *Musée de Reims*. — Hochet en terre rouge avec nombreux petits cercles et ornement en relief, *fig. 6*.

De même forme que le n° 1968, la sphère a 0^m048 de diamètre et la longueur totale est de 10 centimètres. Ce dernier, par l'ornementation en relief, répétée de chaque côté de ce jouet, laisse supposer l'emploi d'un moule pour sa confection. Le sujet de décoration représente d'après M. J. Pagès-Allary, les symboles du soleil. C'est une rosace composée de deux petits cercles concentriques et de sept autres placés en couronne, le tout limité par un grand cercle entouré d'oves assez réguliers.

Deux trous percés, d'un côté sur le milieu du cercle central et de l'autre entre deux petits cercles en haut et à droite. La couleur de la terre est rouge clair, elle paraît être locale. Le poids de cet objet est de 35 grammes.

D'après le catalogue Habert, les objets ci-dessus inscrits sous les n° 1968 et 1969 et ont été trouvés à Reims.

Collection de M. Henri Dumas. — Hochet en terre brune ayant l'aspect d'un ove à base surbaissée, percé par son milieu, ornementé de cercles, de pointillés et d'un dessin formant une croix, il était muni d'un manche en os formant sifflet.

Voici la description faite par M. H. Dumas : Le hochet représenté par les *figures 9, 10 et 11* offre un certain intérêt, parce qu'il marque une évolution évidente dans la fabrication des jouets antiques.

Il diffère des précédents en ce que, au lieu d'être constitué comme eux d'une seule pièce en poterie, il a été confectionné en deux parties distinctes ajustées pour lui faire remplir un double rôle ; d'une part, la pomme, qui seule est en terre cuite brune, à l'intérieur de laquelle roulent trois ou quatre petits cailloux et qui constitue un grelot complet ; d'autre part, le manche, en os tourné, dont l'une des extrémités est conditionnée pour en faire un sifflet.

De facture gallo-romaine, ce jouet a été trouvé à Reims, en même temps qu'une petite lampe en terre et des fragments de poterie de Samos, à proximité de l'arc de triomphe romain de la Porte Mars, en effectuant le terrassement des fondations du beau groupe d'hôtels édifiés sur l'emplacement de l'ancien château des archevêques.

Il a la forme d'un ome creux, à base surbaissée de 4 centimètres et demi de largeur, percé suivant son axe de deux trous de 0^m007 environ de diamètre, l'un au centre de la base et l'autre au sommet, destinés à recevoir l'une des extrémités du manche.

Ce manche est malheureusement cassé au ras de l'épaulement qui limitait son enfoncement dans l'ome qu'il traversait par son milieu en pénétrant par son sommet.

La longueur de ce jouet était de 10 centimètres et son poids de 60 grammes environ.

La surface de l'ome est décorée de dessins divers : sur la face supérieure (base de l'ome) on remarque deux cercles de pointillés, l'un autour du trou ménagé pour le passage du manche du hochet et l'autre à peu de distance du bord extérieur ; entre ces deux cercles de pointillés se trouvent cinq cercles concentriques. Sur la face inférieure (pointe de l'ome) en partant de la base et près d'elle on voit une couronne de pointillés, puis cinq traits concentriques étagés sur un centimètre de hauteur ; le reste de la pointe de l'ome est occupée par une croix tréflée au milieu des bras de laquelle est figurée une autre croix formée de deux surfaces rectangulaires dans un sens et deux surfaces losangiques dans l'autre, couvertes de stries ainsi que les quatre petits triangles restant autour de la première croix ; enfin, trois points allant de chacun des points de jonction des bras de cette dernière vers le trou d'emmanchement terminent cette décoration.

D'autre part, nous représentons *fig. n° 12* un jouet gallo-romain du Musée municipal de Reims où il est classé sous le n° 6.634.

Trouvé dans la région rémoise, il est constitué par un morceau d'os à peu près cylindrique, de 0^m052 de longueur et 0^m041 de grosseur, dont la surface a été polie et le rebord des extrémités soigneusement terminé en biseau.

On remarque sur l'étendue du corps une entaille en sifflet située à un centimètre de l'une des extrémités, puis dans la région de l'autre extrémité cinq petits trous percés au poinçon, dont trois sur la même ligne médiane que l'entaille en sifflet et les deux autres diamétralement opposés aux trous un et trois.

Sur toute l'étendue de la surface polie existent de nombreuses stries transversales, très irrégulières, qui paraissent avoir été faites avec une lame tranchante.

Dès le premier examen de cet objet, aucun doute ne peut s'élever sur l'usage qu'on a pu en faire. On est en présence d'un sifflet bien conditionné, à sons multiples obtenus par un jeu approprié des doigts sur les trous, tels la flûte et le fifre, en faveur chez les bergers de nos jours dont il pourrait être l'ancêtre.

L'existence des stries dans l'étendue du corps ne paraît pas accidentelle ; elles auraient eu, selon nous, le même but que les cercles existant autour des tétons du hochet des palafittes décrit par M. Pagès-Allary, c'est-à-dire de favoriser la dentition

Fig.9 Vue de profil

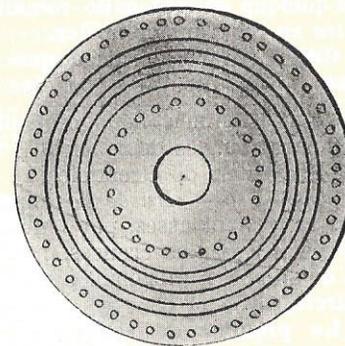
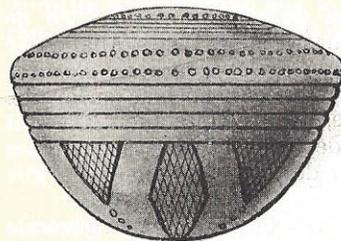


Fig.10 Vue en dessus

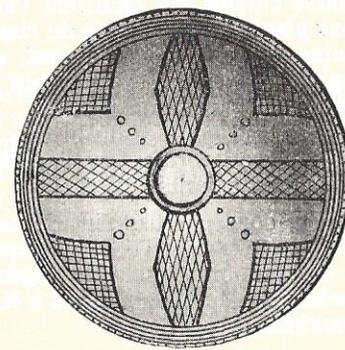
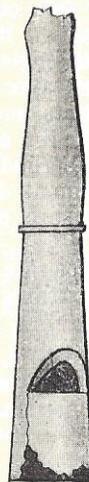


Fig.11 Vue en dessous



Fig.12 Grandeur Naturelle

de quelque poupon gallo-romain venant user ses gencives contre elles en essayant de siffler.

C'est pour cette raison que nous avons cru ranger cet objet dans le chapitre des hochets.

Pour terminer, nous croyons bon de reproduire, à titre de comparaison, les deux hochets signalés à M. J. Pagès-Allary par M. H. Muller, de Grenoble (1) — *Jouets d'enfant des Palafittes de la Suisse — Musée de Berne* : « Curieux hochets en argile, qui rappellent assez, par leur forme, les grelots actuels. Ce sont de petites boules creuses, percées de trous et ornées de lignes et de sillons, renfermant à l'intérieur de petits fragments d'argile durcie, fig. 7 et 8.

Le premier de ces objets fig. 7, comme forme générale ressemble au hochet gaulois et les sillons tracés sur le pourtour pouvaient très bien servir à le supporter par une ou plusieurs cordelettes, soit à la main ou au cou. Voici ce que dit M. J. Pagès-Allary du deuxième fig. 8 qui a quelques analogies avec les hochets Arvernes et Remi : fait en terre noire, avec six tétons égaux, et beaucoup plus courts que les précédents, mais portant quatre cercles qui facilitent l'application des lèvres et gencives, sont placés aux sommets de chaque tétine, ce qui rend la succion moins fatigante pour l'enfant, mais a l'inconvénient de lui faire avaler les poussières et éclats produits par l'usure et choc des boules ou grains intérieurs.

Ce hochet de l'âge du bronze semble démontrer que la succion a remplacé le bruit dans l'art de consoler ou distraire plus facilement les enfants !

N'oublions pas d'offrir ici, nos remerciements à M. J. Pagès-Allary, qui a bien voulu nous permettre de reproduire ces notes et dessins, ainsi qu'à M. Logeart qui nous donna le poids des hochets du Musée Rémois et à M. H. Dumas pour ses intéressantes descriptions.

Reims, le 21 Novembre 1914.

H. DEMITRA.

D'autre part, M. J. Pagès-Allary, a tenu également à nous envoyer les remerciements suivants, que nous nous empressons de reproduire ci-dessous :

L'objet présenté par notre ami M. E. Schmit au Congrès de l'A. F. A. S. à Dijon semble tenir par sa forme générale aux hochets gallo-romains, Arverni et Remi, et à celui des palafittes. Mais en réalité, il diffère radicalement des deux, *ce n'est pas un hochet* — ses manches ne sont pas des tétons et ont des trous

(1) *Bulletin de la Société Préhistorique française* n° 9, année 1914, pages 555 et 559.

trop gros. — C'est plutôt une lanterne ou noyau de moule de fondeur, — méritant une étude spéciale. — *Fig. 9.*

Mais si pour conclure, nous examinons nos luxueux hochets modernes, faits à profusion d'argent et d'ivoire ; comparés aux primitifs nous voyons que le désir de flatter les parents a fait trop vite oublier : *l'utilité pratique pour l'enfant ?* Ce serait

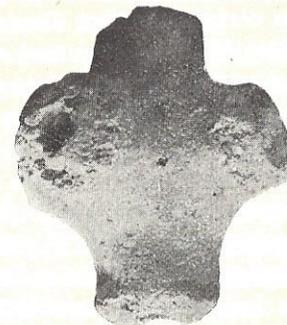


FIG. 9

peut être le cas d'emprunter *au passé*, le hochet de *l'avenir* ! Tout comme l'épingle de nourrice a été réinventée de la fibule préhistorique. Les enfants, le réinventeur, et toutes les bourses n'auraient pas à s'en plaindre, et la préhistoire montrerait une fois de plus son utilité au progrès. Il suffirait de refaire : à Reims ou à Clermont le hochet à tétons, non plus en argile, mais en caoutchouc, celluloïd, ou sucreries même. Ce serait un progrès pour les petits gaulois de l'avenir.

Cimetière Gallo-romain de la « Voie Bourrache »

Terroir de Bétheny

Le 19 mars 1910, M. Albert Guillaume, cultivateur à Witry-les-Reims, en labourant une terre située sur le terroir de Bétheny, en lieudit « La Voie-Bourrache », mit à découvert à environ 0 m. 15 de profondeur, un vase de couleur grise.

Etant venu le jour même me faire part de cette découverte, j'allai avec lui le lendemain pour voir quel pouvait en être

le caractère et après examen, je pus constater que ce vase, rempli en partie des restes d'ossements humains incinérés, était une incinération gallo-romaine.

La partie supérieure du vase était en partie disparue et des débris d'autres vases étaient mêlés avec ce qui en restait. J'avais d'abord pensé que ce vase, placé à si peu de profondeur, comme d'ailleurs un certain nombre d'autres, découverts par la suite, avait peut-être été brisé et enlevé en partie par le fer de la charrue, ce qui arrive parfois. Mais d'après ce que j'ai pu constater ultérieurement, ce n'était pas pour cette raison que ce fait s'était produit.

Les vases à incinération trouvés dans ce cimetière sont généralement à panses larges et à col droit. Pour pouvoir mettre dedans les restes d'ossements et parfois les bijoux ou d'autres objets, l'étréoussesse du col ne permettait sans doute pas facilement de le faire et pour remédier à cela on le supprimait.

Ce qui semble le prouver, c'est que j'ai constaté la même chose à propos d'incinérations que la charrue était dans l'impossibilité d'atteindre vu leur profondeur.

Car s'il y a des incinérations et des vases qui ne sont qu'à 0 m. 15 de la surface du sol, il y en a d'autres qui peuvent atteindre jusqu'à 0 m. 30 ou 0 m. 40 de profondeur et même parfois plus.

Les vases à incinérations sont également brisés, sauf ceux qui sont de forme différente, et dont le col, plus large, permettait d'y mettre certains objets sans avoir besoin de le supprimer.

Dans ce cimetière il y avait aussi des sépultures. J'en ai trouvé huit dans lesquelles, hormis la première qui contenait une petite cruche blanche, je n'ai trouvé que le squelette.

Il y avait des incinérations et des vases au-dessus de certaines de ces sépultures ; tandis qu'au-dessus d'autres il n'y en avait pas.

Les fosses ont une profondeur de 1 m. 50 à 2 mètres et ont été comblées avec la terre qu'on en avait extraite ; contrairement à celles des Gaulois qu'on remplissait avec de la terre qu'on retirait d'autres fosses.

Contrairement encore à ce qui se pratiquait chez ces derniers, il n'y a pas d'orientation régulière, les directions sont diverses.

J'ai pu remarquer encore qu'il y a aussi des trous qui sont à peu près de même forme que les sépultures, mais n'ont guère qu'un mètre de profondeur et au-dessus desquels il y a parfois aussi des vases et des incinérations.

Dans deux de ces trous qui aboutissaient l'un sur l'autre en formant une équerre de nombreux morceaux d'amphores brisées se trouvaient dans le fond.

J'ai pu constater aussi que dans certaines incinérations il y avait des clous qui ressemblaient exactement à ceux des cercueils. Il y avait peut-être lieu de supposer qu'avant d'incinérer les corps des défunts on les mettait d'abord dans un cercueil.

Ce cimetière, qui me paraît à peu près épuisé (ou du moins je n'y trouve plus rien), n'était pas bien important, aussi bien au point de vue de la quantité des inhumations et des incinérations qu'au point de vue de la valeur des objets qui s'y trouvaient, qui ne sont nullement comparables à ceux que l'on trouve à Reims dans les cimetières de la même époque.

D'abord le mobilier est rare. Comme je l'ai dit plus haut, il n'y avait qu'une cruche dans les sépultures trouvées, et dans la plupart des incinérations et des vases, il n'y avait rien. De plus, tous les objets ayant eu à subir le feu des incinérations ont perdu de leur beauté et de leur cachet.

Les vases sont généralement de poterie commune, sauf quelques-uns qui semblent être du samos. Parmi ces derniers, quelques-uns, les plus petits, portent la marque du potier, ainsi que ceux en forme d'assiette qui recouvraient parfois les incinérations.

Le travail à faire pour ces fouilles est assez considérable. Les sépultures, assez difficiles à faire à cause de leur profondeur, et de la difficulté de travailler dans de la terre mêlée de craie, sont cependant assez faciles à trouver avec la sonde. Mais il n'en est pas de même pour les incinérations et les vases qui souvent les accompagnent ou qui, parfois, sont isolés. Pour les trouver il faut retourner tout le terrain jusqu'à la craie, si profonde qu'elle soit, au risque de les briser, ce qui se produit assez souvent ne sachant jamais où ils se trouvent.

A. BOURIN.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉGIONALES

Fouilles d'une creutte sépulcrale

à Oulchy-la-Ville (Aisne), lieudit « Les Boves-Patou », Novembre 1911

Il y a une dizaine d'années, M. Ménard, propriétaire à Oulchy-la-Ville (Aisne), découvrait dans un champ situé lieudit « Les Boves-Patou », une creutte sépulcrale, contenant de nombreux ossements humains.

Cette découverte n'ayant pas été signalée à cette époque, les ossements et débris de diverses poteries qu'elle contenait ont été dispersés sans aucun profit, ni indication pour la science archéologique.

En 1909, à 50 mètres environ, au nord de la creutte ci-dessus, et au cours de travaux de culture, une nouvelle excavation se produisit. Nous en avons été avisés en 1910.

Nous nous sommes rendus, M. Meurisse et moi, à l'endroit indiqué. Nous avons reconnu de suite une creutte sépulcrale en forme d'entonnoir renversé ou de silo. La grande quantité de pierres et de terre, nous a fait ajourner les fouilles. Antérieurement d'être avisés, le propriétaire avait pratiqué une ouverture sur le côté ouest et découvert un squelette humain et un pot, qu'il a détruit au cours de son travail. Les débris de ce pot, recueillis par nous, sont croyons-nous, de l'époque néolithique.

Le mois dernier, M. Meurisse et moi, accompagnés d'un aide (M. Debarle), nous résolûmes de vider entièrement cette creutte, munis préalablement de l'autorisation du propriétaire.

Après un travail de deux jours, au cours duquel nous avons extrait 6 mètres cubes de pierre et 7 mètres cubes de terre, nous sommes arrivés au sol archéologique. A la truelle et au couteau, nous avons tout exploré.

Contre la paroi sud, nous avons découvert une boîte crânienne, avec les os en ligne ; à l'est, une mâchoire inférieure garnie de dents, une autre mâchoire, au nord ; des os humains, des débris de poteries. Un seul silex retouché au-dessus du terrain archéologique. Sur la face ouest, à la base de l'ouverture pratiquée par le propriétaire, nous avons découvert de nombreux ossements humains ; le champ sur lequel débouche cette entrée étant en culture, nous nous promettons de poursuivre ultérieurement nos recherches dans ce sens.

Les dimensions de cette creutte sépulcrale sont : diamètre à la base, 4 m. 50 ; hauteur, 3 m. 50 ; diamètre au sommet, 1 m. 50. Une dalle dont nous avons retrouvé les débris recouvrait cette creutte.

Comme particularité, les traces de taillage à l'aide d'instruments en silex, se remarquent nettement aux parois.

L'emplacement de cette creutte se trouve sur la gauche d'une gorge menant à la rivière l'Oureq, « ancien Urcus ».

Ces trouvailles nous paraissent provenir de l'époque néolithique, et proche de l'âge de bronze ; les travaux pour l'établissement de la ligne de Château-Thierry à La Ferté-Milon en ayant révélé l'existence à proximité.

Rozet-Saint-Albin, le 22 Décembre 1911.

E. BOURDON.

La Pierre Battresse à Concevreux (Aisne)

En octobre 1911, le niveau de l'Aisne s'abaissa, comme on ne le vit jamais de mémoire d'homme, car l'été fut extraordinairement sec et chaud. Cette circonstance fortuite remit à l'ordre du jour la tradition, assez obscure d'ailleurs, de *La Pierre Battresse*, à Concevreux. Ce village de la rive gauche, à 400 mètres de la rivière, possède son abreuvoir ordinaire en face d'un îlot, dont les bras deviennent guéables pendant les eaux basses, et un second gué se trouvant en amont, à la courte distance de 400 mètres; coïncidence assez rare dans un cours d'eau de cette importance. Le lieudit cadastral porte le nom de *la Pierre Battresse*, et comme les anciens du village se rappelaient avoir entendu dire à leurs aînés, qu'ils avaient vu la dite pierre émerger de l'eau dans leur jeunesse, certaine année, où la sécheresse fut extrême, ils surveillèrent les gués de l'îlot, dans l'espoir de lire la fameuse inscription, que la légende seule a peut-être gravée dans l'imagination des gens. Plusieurs versions en sont données, mais celle-ci, en résumé le sens général : « *Ceux qui m'ont vu ont pleuré, ceux qui me verront pleureront !* »

Les pêcheurs dans leurs barques, reconnurent dans le fond du lit une grande quantité de pierres angulaires, assez volumineuses, formant un enrochement ; mais ils ne virent pas d'inscription et ne remarquèrent aucun bloc présentant un caractère particulier.

Le propriétaire de l'îlot, dont la surface est d'ailleurs assez grande pour figurer sur la carte de la guerre au 80.000^m, a la conviction que des substructions existent dans le sol. Une reconnaissance à la sonde fixerait aisément ce point intéressant, et quelques dragages révéleraient probablement le mystère caché dans les eaux.

Les intellectuels de l'endroit disent qu'il faut y voir le lieu de la bataille, parce que *battresse* est un mot patois dont le radical est *battre*.

Une stèle de pierre indiquait-elle autrefois la sépulture de légionnaires romains, ou le gué fut-il formé artificiellement par une jetée, afin de faciliter le passage d'une armée ?

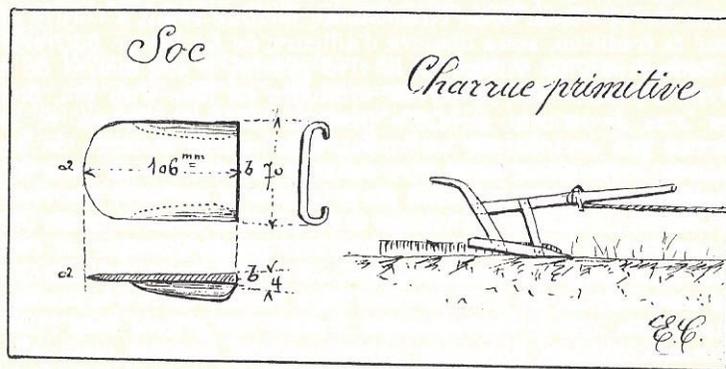
Ce sont là des suppositions qui n'ont aucune valeur positive !
Nous sommes reconnaissants à M. G. Palloteau, le pêcheur rémois qui connaît si bien ces parages, de nous avoir signalé cette curieuse tradition.

Emile CAULY.

La Charrue Gauloise

M. Gardez, trésorier de la Société, nous a présenté en réunion générale, un objet très curieux et probablement unique, provenant de ses fouilles personnelles, qui provoquera l'étonnement des agriculteurs champenois, et la curiosité des archéologues. C'est un fer de charrue recueilli dans un foyer gaulois.

Les environs de la Sucrierie de Guignicourt (Aisne), sont par-



semés de nombreux vestiges d'habitations hallstattiennes, ce qui s'explique d'ailleurs, puisqu'ils se trouvent dans l'intérieur de la grande enceinte carrée du *Vieil Reims*.

C'est là, qu'en présence d'autres fouilleurs, fut retirée de la terre, à 75 centimètres de profondeur, cette pièce forgée remarquable, dont le croquis est joint. Ce fer usé, était destiné probablement, à être remis au feu, pour le rabattage du tranchant ou pour l'allongement. Près de lui, se trouvait un gros clou, qui pourrait bien être la cheville d'attelage de la charrue. Les mesures réduites de celle-ci, que l'on peut rétablir par déduction de celles du soc, en faisaient une machine légère, à traction humaine.

La forme de ce fer est très caractéristique, car c'est l'embryon de *fer plat*, presque exclusivement employé dans la Champagne calcaire avant l'application des procédés modernes de culture. Il entaille le sol comme la bêche ; tandis que tous les fers employés

par les différents peuples qui cultivent la surface du globe, procèdent, quoiqu'avec des formes infiniment variées, d'une autre conception : ils défoncent le sol comme avec un coin angulaire. C'est ce que nous a d'ailleurs confirmé la visite de la collection de socs que M. Gérard, notre éminent sociétaire, a rassemblée dans sa bibliothèque agricole de la rue Chanzy. Européens, asiatiques et arabes ont eu la même idée. Exceptionnellement, le premier laboureur connu de notre terre légère s'est contenté de la gratter superficiellement. Cette méthode s'est d'ailleurs si bien transmise que nos vieux paysans ont refusé pendant longtemps de défoncer leurs champs pour la culture industrielle, afin de n'en pas ruiner le sol végétal, disaient-ils. L'avenir seul dira qui avait raison de l'Ancien ou du Moderne !

Le sillon creusé par le fer gaulois n'avait donc que 7 centimètres de largeur et autant de profondeur, c'est-à-dire que le sol n'était creusé que de trois centimètres et demi.

Il est incontestable que cette forme de fer se soit transmise jusqu'à nos jours, mais pour la traction animale sa largeur fut triplée.

Le système d'emmanchement conique sur le soc de bois est aussi spécial. Tandis que l'arabe emploie encore la frette, et l'asiatique très souvent le boulon, le gaulois appliquait l'emmanchement idéal, simple et fort.

On ne peut s'empêcher, en examinant cette belle forme, de faire un rapprochement, avec ce que faisait l'homme de l'âge du bronze, qui fut un grand artiste. Nous avons vu des haches portant deux joues relevées sur une face, pour former un emmanchement semblable. N'auraient-elles pas eu le même usage et ne seraient-elles pas le premier modèle de cet outil parfait ?

Emile CAULY.

PETITES NOUVELLES

Une Trouvaille

Deux molaires de mammoth ont été découvertes dans une gravière, près de Bazoches.

La plus intéressante, parfaitement conservée, mesurait vingt-sept centimètres de longueur.

Découvertes Archéologiques à Bernon

Depuis quelque temps, dans plusieurs vignes, à Bernon, près Epernay, au cours des travaux, des découvertes intéressantes ont été faites. On nous signale notamment qu'on a trouvé des pièces de monnaie romaines et françaises, datant, ces dernières, du XVII^e ou du XVIII^e siècles et de la Révolution. des boulets très anciens et même des silex taillés.

LES ASPECTS DU VIEUX REIMS

LA VILLE AU MILIEU DU III^e SIÈCLE⁽¹⁾

A l'apogée de sa splendeur, Durocortorum dessine son périmètre presque exactement aux limites de notre Reims actuel, y compris ses faubourgs les plus récents (2).

Comme toutes les capitales des provinces, comme les principales villes de Celtique et d'Aquitaine (Lyon, Vienne, Autun, etc.) elle est bâtie de pierre et de marbre. Sa plus haute ambition voudrait d'être réputée monumentale, à l'instar de la Rome des Césars.

Reconstruite entièrement, sitôt les premiers âges de l'occupation, établie sur un plan géométrique, dont les voies tracées à angle droit s'ouvrent sur de larges carrefours — avec, quelquefois, des combinaisons de rues rayonnantes — on peut dire qu'elle accuse, du premier coup d'œil, les meilleurs des principes éditaires implantés par les conquérants.

Ceux qui connaissent Pompéi trouveront de suite un terme de comparaison, cependant que Durocortorum possède un graphique plus régulier, une population plus dense (3), une vie plus laborieuse.

En résumé, notre capitale de Gaule-Belgique — s'affirme longtemps, la plus importante des cités du nord de l'Empire.

(1) Cet essai de reconstitution fait suite à l'étude de la « *Ville à l'arrivée des Romains* », publiée dans le tome 119 des *Travaux de l'Académie de Reims*. L'auteur, ayant été frappé de la quantité d'observations archéologiques locales, dispersées, enfouies dans d'innombrables volumes et brochures disparates, s'est attaché à dépouiller les publications de l'Académie de Reims, de la Société des Antiquaires de France, les bulletins de la Société française d'archéologie, ceux de l'Association pour l'Avancement des Sciences, la Revue de Champagne et de Brie, les Comptes rendus des Compagnies Savantes de Châlons, Vitry-le-François, etc., etc.

Muni des documents les mieux fondés, il a tenté de les mettre rationnellement en ordre, suivant les quartiers de la ville, s'inspirant d'autre part, de la visite qu'il a dû faire aux ruines de toutes les principales villes gallo-romaines.

(2) Reims était ville ouverte, sans aucune fortification ni rempart, à l'époque qui nous intéresse. Les faubourgs de Laon, Neufchâtel, Bétheny, Cérès existaient, presque à leur amplitude actuelle. Les régions vers Dieu-Lumière et Sainte-Geneviève n'étaient pas habitées.

(3) Il semblerait d'après BRULÉ (*Revue des Deux-Mondes*, 1870), qu'à Pompéi, jolie ville de plaisir, le nombre des habitants ne s'élevait qu'à 12 ou 15.000. Les maisons s'élevaient sur une surface de 66 hectares. Reims antique, sur une surface de 400 à 500 hectares, et possédant moins de résidences luxueuses, pouvait abriter une population de 80.000 habitants, au moins.

ESSAI DE RECONSTITUTION DU
PLAN DE REIMS

Au milieu du III^e Siècle



- A Caserne
- B Palais des Empereurs
- C Capitole
- D Mausolée
- E Stade
- F Arènes
- G Théâtre
- H Cirque
- I Temple
- J Basilique

- K Arc-de-Triomphe de Mars
- L Petit Forum
- M Forum
- N Odéon
- O Thermes
- P Réservoir
- Q Oratoire
- R Arc-de-Triomphe de Cérés
- S Arc-de-Triomphe de Vénus
- T Temple

- U Palais du Gouverneur
- V Temple
- W Temple
- X Arc-de-Triomphe de Bacchus
- Y Fabrique d'Armes
- Z Tuilerie
- Rues reconnues
- Rues présumées
- Sépultures

Elle ne le cède en rien, comme importance, comme décor, aux colonies réputées de Nîmes, d'Arles et d'Orange. Il est vrai que celles-ci, plus favorisées de climat, moins exposées à l'assaut des invasions répétées, peuvent encore montrer avec orgueil les énormes murailles des arènes, des théâtres et des temples, tandis que chez nous, les vestiges conservés en élévation sont fort peu nombreux. Et le centre même de la ville, incendié par les Barbares, remblayé, rebâti, détruit plusieurs autres fois, entouré d'enceintes successives, rajeuni au XVIII^e siècle, modernisé chaque jour sous nos yeux, ne conserve — reconnaissables — de son tracé antique, que les deux voies essentielles : Vesle-Cérès et Laon-Barbâtre.

*
**

Précisons, tout d'abord, qu'il n'existe aucune relation ancienne des monuments de Reims gallo-romain. Seul un plan (1) dressé en 1846, par M. Brunette père, détermine l'emplacement des trouvailles les plus importantes.

Profitant que la légende des substructions un peu vagues renferme des noms d'édifices qu'on pourrait quelquefois intervertir au gré de toutes sortes de discussions académiques ; peut-être, de cet essai, s'est-on trop facilement empressé de critiquer la représentation figurative de temples, palais, basiliques, thermes et villas prétendus, munis de toutes leurs travures, colonnades, excèdres reconstitués. Bien sévèrement on néglige d'apprécier comment le langage du dessin a dû spontanément offrir de facilités à un homme de métier, rompu au tracé des voiries : un croquis symétrique et banal n'ayant — à ses yeux — aucune autre prétention, que d'exprimer schématiquement la destination générale d'un édifice (2).

Admettons bien plus volontiers que la mise à l'échelle d'un croquis général de la ville gallo-romaine constitue, depuis 60 ans, une précieuse mise au point de tous les dires éparpillés jusqu'alors. Sachons lui tolérer une élasticité évidente. Proclamons qu'en toute occurrence le labour initial de M. Brunette possède le mérite professionnel d'indiquer des repères graphiques. Ainsi fixe-t-il la base d'un échiquier véridique,

(1) « *Plan de Reims antique*, pour servir aux explorations archéologiques du sol de la cité gallo-romaine, relevé et dessiné par N. BRUNETTE, architecte de la Ville, 1846. »

(2) De même que, sur nos cartes géographiques, le tracé d'un clocher pointu représente un emplacement d'église.

que les découvertes les plus récentes ne peuvent que parfaire, dans la plupart des cas (1).

*
**

C'est alors que, prenant comme point de départ les jalons destinés, par leur pionnier, à simplement « guider les explorations futures », nous avons tenté de les compléter en nous autorisant des postérieures trouvailles des Duquenelle, Blavat, Nicaise, Morel et Habert, des dissertations de MM. L. Paris, Tarbé, Loriquet, Jadart, Demaison, y joignant le résultat des récentes investigations des membres de la *Société Archéologique Champenoise*.

Si notre rôle de compilateur nous amène à signaler des hypothèses, elles seront présentées comme telles (2). Il nous suffira d'assortir les affirmations les moins contestables, en commentant sommairement la position des substructions monumentales que nos fouilleurs ont pu toucher de leur pioche à différentes époques.

Plan général de la Ville.

Assidu, disons-nous, à confronter les dires des archéologues avec les lignes initiales du plan Brunette, avouons, dès le début, combien notre conviction s'affirme, et de plus en plus, qu'une largeur de vues incomparable a su présider à l'ordonnance de notre voirie antique — édictée certainement

(1) Le plan de M. BRUNETTE a été dessiné huit ans après son arrivée au poste d'architecte de la Ville de Reims. Rappelons qu'à la suite d'un exercice administratif de 40 années, ayant dirigé personnellement la démolition des remparts, le tracé des égouts, la création du faubourg de Laon, l'érection d'édifices considérables, l'auteur du Plan de Reims antique a publié un volume intitulé « Souvenirs archéologiques » qui complète ses premiers dires. Quelles que soient les critiques de détail faites aux dissertations d'un homme appartenant à la génération disparue ; quelles que soient les réserves évidentes que nous formulerons sur des hypothèses littéraires, il est à poser en fait qu'un constructeur de telle expérience, un architecte de caractère aussi positif doit être entendu, tout au moins, quand il trace formellement des chaussées reconnues par lui, quand il décrit des substructions, des égouts, des aqueducs, qu'il a rencontrés. Quant aux appellations hasardeuses qu'il a appliquées à différents vestiges, d'accord généralement avec les meilleurs esprits de l'époque : Loriquet, L. Paris, Duquenelle, Tarbé, sachons les discuter librement, mais avec la déférence nécessaire, — nous qui devons être reconnaissants aux pionniers nous ayant précédés. — Aujourd'hui ne perdons pas de vue que nous cherchons à reconstituer une simple vision d'ensemble, sans nous perdre dans les controverses. D'autres épilogueront !

(2) Lorsqu'un fouilleur trouve un simple fragment de terre cuite, de bronze ou de marbre, on l'excuse de s'aventurer à bien des écarts d'imagination avant de formuler la vraisemblable destination de l'objet envisagé. Pardonnons à ceux qui tentent d'analogues exercices, sur une plus grande échelle,

d'un seul jet, par un ingénieur autoritaire. — Les rues sont en plein-voyant, les carrefours si vastes, les rayonnements si bien équilibrés, les monuments si bien répartis, que l'ensemble d'une telle Cité s'accuse d'une échelle incomparable à la nôtre. J'ajoute qu'ayant tracé sur le papier l'ovale bien connu des arènes, la masse de l'arc-de-triomphe de Mars ; étant données, d'autre part, les dimensions qu'on connaît des théâtres, des temples, des palais impériaux encore existants, dans les villes d'Arles, Nîmes, Orange, Trèves, Vienne, Autun (la plupart moins peuplées que Durocortorum) on peut conclure qu'à part la Cathédrale, nos actuels bâtiments sont des nains !... Et le graphique décousu de notre ville moderne — où l'on sent la juxtaposition aride de faubourgs froidement rectilignes, agglomérés par le hasard autour de plusieurs vieux noyaux de rues tortueuses — ce graphique, disons-le, fait piètre et mesquine figure à côté de la grandiose pondération des alignements gallo-romains...

Le beau tracé de Reims antique découle de l'orientation des deux grandes artères : Laon-Barbâtre, Cérès-Vesle, que les fonctionnaires de Drusus ou Germanicus établirent d'équerre, suivant le rite latin (1), au travers de l'oppidum gaulois. Toutes les rues secondaires se jalonnent parallèle à ces directions. Les fouilleurs de l'avenir arriveront à les suivre, depuis la croix Simonar jusqu'au moins la hauteur de l'église Saint-Maurice.

Extrémité du quartier Nord.

Si notre exploration archéologique se décide, en partant du faubourg de Laon, lieu d'établissement des premiers colons romains, il est à dire que ce canton, saccagé par les Vandales est resté quatorze cents ans inhabité. C'est donc l'un des rares endroits de la Ville où la période gothique ait oublié de bouleverser des fondations, le seul où les trouvailles du XIX^e siècle aient permis de reconnaître, la topographie de quelques voiries adjacentes aux grandes routes.

De nos jours, les terrassiers s'émerveillent de l'abondance et de la solidité des blocages découverts au long des rues extrêmes de ce quartier sans cesse agrandi. « Quand on cherche à démolir cette maçonnerie, nous dit un excellent observateur, M. Demitra (2), elle ne tombe pas en poussière, comme

(1) *Thédénat* : Pompéi.

(2) M. H. DEMITRA, cantonnier-chef de la ville, auteur d'un précieux rapport « *Autour de Reims antique* », couronné par l'Académie de Reims et publié, en 1910, dans le Bulletin de la Société Archéologique Champenoise.

la plupart de celles du Moyen-Age et même modernes, mais si grande est la solidité du ciment que des fragments de plusieurs mètres cubes, mis à jour récemment, dans les fouilles entreprises pour les constructions de la rue Belin, sont à peine attaquables au pic et ont dû être laissés dans les fondations des maisons nouvelles ».

Casernes.

La fréquence de ces massifs est tellement à prévoir aux abords de la Prison, on a trouvé dans les terrains avoisinant la rue Danton si réelle abondance d'armes (1), d'hipposandales et de harnachements de cavalerie, qu'une opinion récente consiste à affirmer l'existence des *casernes* rémoises aux environs de la place Luton. Établies à cheval sur la route de Neufchâtel, qui conduisait à Bavay, surmontées probablement d'une tour, elles dominaient aussi bien la Cité que la plaine de Bétheny.

Je confesse que l'on contrarie, ainsi, l'opinion de certains archéologues du XIX^e siècle, qui cherchaient l'emplacement d'une véritable forteresse sur les hauteurs de Saint-Remi (2), ou bien la déterminaient au plein centre de la Ville, en une zone s'étendant de la rue de Conrai à la rue Carnot (3), dans l'idée d'y prédestiner la genèse de notre grande église métropolitaine.

Avouons, d'autre part, qu'en énonçant le terme prétentieux de Citadelle, nos pères suivaient les errements des vieux chroniqueurs (4) plutôt que les vraisemblances de pure réalité, car la capitale des Rèmes était place ouverte, sans aucune espèce de garnison fixe. L'installation militaire se devait réduire à quelques édifices de casernement pour les troupes de passage, lorsqu'il se préparait des expéditions à la frontière ou que les Maîtres du Monde tenaient résidence à Reims.

S'agit-il, en la circonstance d'un corps de garde, d'écuries, prétoriennes étant donné que, dans le proche voisinage, au lieu dit les « Trois-Piliers », des vestiges importants (5),

(1) Remarquer qu'aucune autre partie de la Ville ne recèle d'armes. Aussitôt l'arrivée des légions, les habitants sédentaires furent probablement désarmés.

(2) N. BRUNETTE.

(3) CERF.

(4) Même LACOURT au 18^e siècle et LORIQUET au 19^e.

(5) Récemment encore, en 1910, une tête colossale de pierre a été exhumée dans les fondations de l'Orphelinat de Saint-Benoît, à l'extrémité des rues de Pontgivart et Paulin-Paris.

découverts sous les yeux de M. Brunette (1), ont pu faire présumer l'emplacement d'un *Palais des Empereurs* (2).



Palais des Empereurs.

Cliché Beausseron.

Si plusieurs des Césars aimèrent à s'arrêter un certain laps de temps (3), dans notre ville « fédérée », capitale de « Belgique », il est évident qu'ils y furent entourés de tout le bien-être que nécessitait un séjour de quelque durée, pour eux, pour la cour et pour le prétoire.

Marlot nous informe qu'il y avait à Reims, comme en certaines grandes villes du monde romain (4), un « cabinet ou garde-robe impériale », où les empereurs faisaient tenir leurs vêtements de réserve pour le cas où des voyages, des expéditions militaires, les conduisaient en la contrée (5). N'était-ce point prétexte à un véritable pied-à-terre ?

Puisque l'hypothèse en est soulevée dès longtemps par

(1) Vers 1840, alors que le chimiste Houzeau construisait, en plein champ, en un endroit situé maintenant en haut des rues Hennequin et Blondel, une usine de produits chimiques et noir-animal (dépôt actuel des Petites Voitures).

(2) Les massifs de substructions rencontrés vers le milieu de la rue Belin et dont nous avons parlé, n'ont pu que corroborer cette hypothèse. Dans les environs on retrouve en superposition, au dire de M. ORBLIN, fouilleur de la Ville, des pans de murs de 3 à 4 mètres de long, tombés d'un bloc, ensevelis dans des pierrailles et remblais accumulés.

(3) Encore en l'an 367, Valentinien I^{er} résida à Reims, pendant 2 ou 3 mois.

(4) Il y avait quinze garde-robes en tout l'Empire occidental, dont deux en Belgique : une à Reims, capitale de ladite province, et une à Tournay. (N. BERGIER : *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*).

(5) Cette garde-robes portait le nom de *gynæceum* ; elle avait ses officiers appelés *procuratores gynæcorum*. TARBÉ.

des Maîtres autorisés, acceptons qu'une Villa considérable, ses dépendances multiples, ses grandioses parterres (1) n'eussent pas été disparates sur un des mamelons de la ville, en ce quartier peuplé des premiers colons, dans une situation bien saine, présentant des vues dégagées.

Cette édification saurait expliquer la longue terrasse remblayée (2) et taillée à pic laquelle, il y a deux siècles à peine se couronnait de plusieurs colonnes restées debout, de temps immémorial (3) — tels les « Trois-Piliers », à Nîmes. — Il est vrai qu'au moins dès l'an 1300 « nos aïeux les avaient singulièrement utilisées : ils les avaient transformés en fourches patibulaires (4) ; c'est là qu'au cours de vingt générations (5) les grands drames judiciaires trouvèrent — sur la potence — leur dénouement suprême (6). Aussi la voie douloureuse que suivaient les patients pour y arriver portaient encore, du temps de M. Brunette, le nom de chemin de la Justice (7).

Capitole.

Le problème n'étant pas résolu, quant à la destination de l'édifice important indubitablement situé au lieu dit « Les

(1) La nouvelle église Saint-Benoît, en construction, serait établie dans les jardins du Palais.

(2) La rue Danton a été établie en tranchée. La pente des rues Blondel, Hennequin, Belin, Duruy, des Trois-Piliers, Paulin-Paris et de Pontgivat accède sur une butte artificielle. « Le terrain de ce remblai semble provenir de pierre de taille », dit une note crayonnée par M. Brunette sur un plan donné par M. E. Brunette fils à la Société des *Amis du Vieux Reims*. Il est encore notoire que les ouvriers bâtissant, il y a 50 ans, leurs chétives maisonnettes de la rue des Trois-Piliers n'achetaient aucune pierre et les trouvaient toutes sur place.

(3) En 1867, M. Térout et son père, employés à l'usine de noir-animai, ont travaillé à la démolition partielle d'un massif de maçonnerie romaine ayant supporté, disait-on, le troisième pilier. Son endroit serait virtuellement à la rencontre des axes des rues Hennequin et Paulin-Paris.

(4) La « Description de Reims, ville très antienne et magnifique lune des principales de la Gaule Belgique par C. CHASTILON, chaalonnais 1645 » (planche gravée par MÉRISAN) nous montre, en ces parages, la silhouette de trois colonnes supportant une architrave. Et la légende dénomme ce vestige : « le gibet ».

(5) « Les fourches patibulaires étaient encore debout en 1790, au point que nous indiquons », TARBÉ.

(6) « Au Moyen-Age, on pendait beaucoup : à la halle Saint-Remi (place Saint-Timothee), sur le Marché, à la place de la Couture (place Drouet-d'Erion) et sur la place de Ville, devant le Présidial (chambre des notaires)... Comme épouvantail, on maintenait le gibet en permanence sur les places publiques. L'exécution consommée, on transportait les cadavres au charnier des Trois-Piliers (sur l'emplacement du Dépôt des Petites Voitures) où ils demeureraient accrochés jusqu'à leur dissolution (H. MENU : *Bric-à-Brac rémois*)... Et c'est aux Trois-Piliers qu'au XVII^e siècle on installe la roue, qui fonctionnait jusqu'alors sur la place du Marché-au-Bié.

(7) Il s'agit actuellement de la rue de la Justice, prolongée par la rue Paulin-Paris.

Trois-Piliers », gardons-nous de prendre part à toute polémique au sujet d'un *Capitole*. Son existence serait contestable, si l'on entendait une enceinte sacrée placée au point culminant d'une ville fortifiée ; mais ce vocable pouvait aussi bien s'appliquer à un simple monument consacré au Jupiter de Rome, (Jupiter Capitolin). Il devient alors très plausible que, dès leur arrivée, les envahisseurs aient élevé, comme en bien d'autres villes de moindre importance — Soissons et Fismes, par exemple (1) — un temple dans le quartier des fonctionnaires (2), peut-être sur les solides substructions qui traversent la partie haute de la rue Pierret.

Arènes.

A gauche de l'avenue de Laon, sur le terrain que limitent à peu près les rues Maillefer, de Saint-Thierry et du Mont-d'Arène, presque au chevet de l'église Saint-Thomas, s'établissaient les *Arènes*, décrétées par l'empereur Adrien (3), en l'an 132, lors de son passage à Reims (4). Si l'on en juge d'après les monuments similaires, que nous avons admirés, dans le Midi, cette vaste enceinte, de forme elliptique, comprenait une piste ovale entourée d'une trentaine de gradins, en amphithéâtre, portés par une série de voûtes dissimulant les couloirs, les cages d'animaux et les escaliers. Pour soutenir, enclorre les soutènements jusqu'aux bancs les plus élevés, pour fixer les mâts des immenses velums, protégeant du soleil et de la pluie, une solide et pompeuse architecture extérieure développait, en couronne, la répétition d'une cinquantaine de travées à deux étages d'arcades superposées, d'ordre dorique et ionique (5).

Plus petites que celles d'Arles et de Nîmes, nos Arènes devaient, suivant les formulaires consacrés, leur être absolument semblables. Comme le grand-axe de notre enceinte elliptique mesurait cent mètres, le petit axe environ soixante,

(1) Lorient.

(2) C'est au nord de la ville gauloise que fut établie la première concession des Romains.

(3) On attribue également à Adrien la construction des Arènes de Nîmes.

(4) La tradition veut que ces arènes aient été fondées sur l'emplacement du camp établi, jadis, et provisoirement par César. Nous avons incité dans notre précédent travail sur « la ville à l'arrivée des Romains », que ce camp avait pu être tracé entre les deux remparts concentriques du vieil oppidum gaulois, sur un terrain partant du cimetière du Nord pour aboutir au Pont-Huet.

(5) M. N. BRUNETTE note avoir retrouvé des vestiges de chapiteaux ioniques, dans les derniers débris. Ce devaient être des fragments de l'ordre employé au premier étage. L'ordre inférieur était vraisemblablement dorique.

on en déduit qu'au moins douze à quinze mille personnes (1) pouvaient assister aux spectacles gymniques, aux fêtes patriotiques, aux parades d'histrions, aux processions bizarres de chameaux, d'ours, d'éléphants que la foule réclamait périodiquement.

Non seulement on s'y pressait pour les courses de taureaux et les chasses, mais, si l'on en juge par les nombreuses mosaïques survivant à Reims, la Gaule, à l'imitation de Rome, se passionnait aux spectacles cruels (2). Et nos édiles, nos fonctionnaires impériaux, nos riches concitoyens s'enorgueillissaient de payer les monstrueuses hécatombes de bestiaires, dévorés par les animaux féroces, voire de gladiateurs s'entr'égorgeant (3).

La pitié n'était pas une vertu romaine (4).

Ces abominables distractions — jeux d'amphithéâtre — faisaient les plus vives délices de l'aristocratie, du peuple et même des esclaves. Combattues inutilement par le christianisme, elles existaient encore, suffisaient à combler les vœux impatients d'une population nombreuse, jusqu'à la veille des catastrophes irrémédiables que nous préparaient les Barbares.

E. KALAS.

(A suivre.)

(1) Les arènes d'Arles ont une longueur de 140 mètres, une largeur de 103 mètres et pouvaient contenir 26.000 spectateurs. Celles de Nîmes ayant 133 mètres sur 102 mètres, en pouvaient contenir près de 24.000.

(2) On a constaté l'existence d'amphithéâtres antiques dans 34 villes de France.

(3) « Ce qui charmait avant tout le peuple-roi, c'était le « spectacle d'hommes luttant, se battant, se blessant, se tuant et rougissant l'arène de leur sang. Voilà pourquoi Rome n'a point d'art dramatique, parce qu'elle a préféré le cirque au théâtre, les exercices aux émotions de l'esprit. Le goût de la populace romaine pour ce genre de spectacle ne tarda point à pénétrer dans les provinces conquises. Des troupes de bateleurs et d'histrions se dispersèrent dans nos Gaules et portèrent, de ville en ville, la passion des jeux en vogue en Italie, et principalement celle du cirque et des scènes sanglantes ou grotesques de l'amphithéâtre ». L. PARIS : Le Théâtre à Reims.

(4) « La compassion, dit Sénèque, est le défunt des êtres faibles, qui se laissent toucher à l'aspect des maux d'autrui... La miséricorde est une maladie de l'âme de cette maladie ne peut atteindre le Sage ».

Le Gérant : H. GARDEZ.